

Aux membres du Conseil général
1324 Premier

Premier, le 31 octobre 2018

Préavis municipal no 168 pour le Conseil du 6 décembre 2018 - Budget 2019

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

I - Préambule

Le projet de budget pour l'année 2019 a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 5 novembre 2018.

Selon le tableau comparatif des charges et des produits,

les charges sont estimées à

fr. 1'069'198.--

les produits sont estimés à

fr. 949'553.---

ce qui laisse apparaître un excédent de charges de

fr. 119'645.--

II. Quelques remarques particulières

2 Finances

Chapitre 21 - Impôts

Les charges et revenus d'impôts devraient être stables. Avec l'introduction de la RIEIII (imposition des entreprises), le Canton va verser une compensation de 50 mio aux communes vaudoises pour 2019, raison de l'ouverture du compte 21.451.

Chapitre 22 - Service financier

Des amortissements réguliers sur les prêts bancaires nous permettent de diminuer la charge des intérêts à long terme. En avril 2019, un prêt à taux fixe BCV de fr. 279'600.- arrivera à échéance.

La balance entre la participation communale au fonds de péréquation (c. 22.352) et le retour de ce même fonds (c. 22.452 et suivants) reste positive pour notre commune. Mais n'oublions pas que ces chiffres sont calculés et budgétisés sur la base d'estimations. *Au moment des comptes, ce sont les résultats réels qui seront déterminants.*

Chapitre 23 - Service financier

Le crédit d'étude pour les travaux de la Riaz ayant été intégralement amorti en 2017, le poste 23.331 est à zéro.

3 Domaines et bâtiments

Chapitre 321 – forêts

Déficit prévu de fr. 51'600.- entre charges et revenus. Rappelons que le déficit de ce poste est absorbé partiellement par les contributions du fonds de péréquation « forêts » (compte 22.452.3)

Chapitre 322 – pâturages

Le toit du chalet doit être repeint et quelques entretiens courants sont nécessaires. L'investissement « Montée eau et électricité et descente EU aux Auges » (C. 9141.3) ayant été complètement amorti en 2017, nous notons une diminution des amortissements obligatoires de fr. 6'000.- (fr. 2'000.- s/ 322.3311, fr. 2'000.- s/ 46.3311 et fr. 2'000.- s/ 81.3311).

Chapitre 35 – Bâtiments communaux

Les montants attribués aux postes 351.314 (entretien collège) et 355.314 (entretien refuge) le sont en prévision des entretiens courants et imprévus. Au Tirage (352.314), en plus des entretiens courants, il est en outre prévu de changer le chauffe-eau.

Au collège, les travaux d'isolation et réfection de l'appartement de la Tour étant terminés, il faut maintenant songer à les amortir comme prévu dans le préavis 162 accepté en décembre 2017, d'où une augmentation de fr. 10'000.- sur 351.3312. Le revenu locatif du collège laisse un rendement intéressant.

4 Travaux

Chapitre 43 – routes - Il est prévu de procéder aux travaux de la 2^{ème} phase sur la Route des Auges et de débiter la 1^{ère} phase entre le chalet des Auges et le col (43.314).

Chapitre 45 – déchetterie intercommunale

Afin de trouver un nouveau surveillant pour la déchetterie, nous avons dû adapter le tarif de rémunération à la hausse, d'où une augmentation du poste 45.301. La population ayant enregistré une petite progression, le coût des déchets ménagers devrait également être en légère hausse. D'autre part, désormais un big bag est mis à disposition des citoyens pour le dépôt des flaconnages plastiques (45.3180), dont le coût de location et débarras annuel est estimé à fr. 250.-.

Chapitre 46 – épuration

Les charges de l'AIVN à Croy sont stables pour 2019, la part des communes étant toujours fixée à fr. 235'000.- à répartir entre les 5 communes selon une clé de répartition définie.

5 Infrastructure publique et cultes

Chapitre 50 – administration des écoles

Notre commune compte 28 enfants scolarisés (chiffres août 2018 – contre 21 enfants une année auparavant), ce qui augmente notre participation à l'AsCoVaBaNo, les coûts étant répartis par moitié au nombre d'habitants et par moitié au nombre d'élèves (50.3522).

7 Sécurité sociale –

Chapitres 72 et 73 – prévoyance sociale cantonale et santé publique

Le coût total des charges liées aux affaires sociales est en augmentation (toujours principalement dû à l'augmentation de la population avec enfants). Pour 2019, il représente un coût global de près de 17 % du budget communal.

Pour les parents qui travaillent en extérieur, des solutions de garde sont mises en place : l'AJOVAL (72.352) s'occupe de la gestion des enfants avant qu'ils aient l'âge d'être scolarisés alors que l'UAPE (72.352.2) gère les enfants scolarisés, du matin avant l'école, à la pause de midi et de la fin de l'école jusqu'au retour des parents. Ces services sont facturés pour une petite partie aux parents (selon leur revenu), le solde étant réparti à charge des communes.

Pour les soins à domicile (73.351), les prévisions sont stables, estimés à fr. 95.-/habitant.

Quant à la facture sociale, elle suit l'évolution de la société et est, elle aussi, en légère hausse

8 Services industriels - Chapitre 81 – service des eaux

Divers entretiens courants (81.314).

